

RAPPORT DE LA CELEBRATION DU 8 MARS

La Cour des comptes a célébré, par anticipation, la Journée internationale des droits des femmes à travers une séance de sensibilisation organisée le 6 Mars 2026 dans les locaux de l'Organisation de la charité pour un développement intégral (OCDI) sise à Lomé. Cette séance de sensibilisation, marquée par deux communications (« *Droits, Justice, Action pour toutes les Femmes et les Filles* » et « *Prévention des cancers du Sein et de l'Utérus* »), s'est inscrite dans le cadre de la commémoration annuelle du 8 mars, une journée instituée par les Nations Unies pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, évaluer les progrès accomplis et renforcer la mobilisation en faveur des droits des femmes.

Dans un contexte mondial marqué par des inégalités persistantes, l'action concertée et l'inclusion sont essentielles pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits. La Cour des comptes a profité de cette célébration pour réaffirmer son engagement en faveur de l'équité de genre et de la prise en compte des besoins spécifiques de tous ses membres.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants : la cérémonie d'ouverture, contenu des communications, la clôture de la célébration et conclusion.

1. Cérémonie d'ouverture

La célébration a débuté par le discours d'ouverture prononcé par le Conseiller-Maître **AMOUSSOU-GUENOU Assiba**, représentant le Premier Président de la Cour des comptes. Dans son allocution, il a rappelé les enjeux de cette journée, soulignant que la mission de la Cour des comptes (s'assurer du bon usage de l'argent public) requiert la mobilisation de compétences tant masculines que féminines. Il a néanmoins relevé certaines

disparités persistantes, notamment la présence d'une seule femme magistrat sur dix-neuf et une équipe d'assistants de vérification composée exclusivement d'hommes. Il a alors appelé à promouvoir davantage l'équité de genre à la Cour des comptes. Selon lui, la promotion de l'égalité de genre au sein de la Cour permettrait non seulement de réduire des inégalités socialement construites, mais également de renforcer l'imputabilité dans la gestion des ressources publiques et d'évaluer plus efficacement l'impact des politiques socioéconomiques sur les populations.

Par ailleurs, Il a salué les efforts du comité d'organisation dirigé par le point focal genre, monsieur **ANI Téou**, et son adjointe madame **KORIKO Lamie**. Il a mis fin à son discours en formulant le vœu que cette célébration contribue à renforcer l'équité et l'égalité de genre au sein de la Cour des comptes. C'est sur cette note d'espoir qu'il a officiellement déclaré ouverte la célébration de la Journée internationale des droits des femmes de 2026.

2. Contenu des communications

La première communication a été présentée par madame **ADONOU Adjoa**, représentante du ministère des solidarités, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance. Après avoir remercié la Cour des comptes pour l'organisation de cette rencontre et salué les initiatives menées, depuis plusieurs années, par la cellule focale genre de ladite Cour, elle a axé son intervention sur le thème international de la Journée des droits des femmes 2026 et l'alignement du Togo sur ce thème. Elle a rappelé que le 8 mars trouve son origine dans les luttes et mobilisations des femmes depuis le début du XX^e siècle pour la reconnaissance de leurs droits. Cette journée, institutionnalisée en 1976 par **ONU Femmes** en collaboration avec les Nations unies, constitue aujourd'hui un moment privilégié pour évaluer les avancées réalisées en matière d'égalité entre les sexes et pour ajuster les stratégies visant l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD 5) relatif à l'égalité de genre.

Abordant le thème retenu pour l'année 2026, intitulé « *droit, justice, action pour toutes les femmes et les filles* », madame **ADONOU** a indiqué qu'il repose sur quatre axes majeurs : le droit, la justice, l'action et l'inclusion. Le premier axe souligne la nécessité de garantir aux femmes et aux filles l'égalité des droits, non seulement dans les textes juridiques, mais

Bd Léopold Sédar SENGHOR B.P.: 1336 Tél. : (00228) 22 61 89 28 / 22 61 05 10 Fax 22 61 89 27 / 22 61 89 21 / E-mail : cour_descomptes@yahoo.fr – Site Web : www.courdescomptes.tg

l'humanité ».

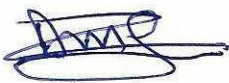
Bd Léopold Sédar SENGHOR B.P.: 1336 Tél. : (00228) 22 61 89 28 / 22 61 05 10 Fax 22 61 89 27 / 22 61 89 21 / E-mail : cour_descomptes@yahoo.fr – Site Web : www.courdescomptes.tg

3. Clôture de la célébration

La célébration du 8 mars à la Cour des comptes a pris fin par l'intervention du Conseiller-Maître, **AMOUSSOU-GUENOU** représentant le Premier Président. Au nom de ce dernier, il a adressé ses remerciements aux deux communicants pour la qualité et la pertinence de leurs présentations, ainsi qu'aux membres du comité d'organisation, en particulier la cellule focale genre, pour les efforts consentis tout au long du processus ayant abouti à cette rencontre. Il a également exprimé sa gratitude à l'ensemble des participants (magistrats, vérificateurs et personnel administratif) pour l'intérêt manifesté à l'égard de cette célébration. Il a réaffirmé l'engagement de la Cour des comptes à promouvoir l'égalité de genre en son sein. Enfin, il a assuré qu'un compte rendu du succès de cet événement serait transmis au Premier Président. C'est sous les applaudissements nourris de l'assistance qu'il a déclaré close la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, édition 2026, à la Cour des comptes.

Fait à Lomé, le 06 mars 2026

Les rapporteurs



KOLANI Dapandjoa



NOUMA Badji



WOEDZRO Koffi